

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-10 du 26 Janvier 1987

portant nomination des Directeurs  
Provinciaux des Enseignements du  
Mono et du Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 84-502 du 17 décembre 1984 portant attributions,  
organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements  
Maternel et de Base,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la  
Révolution Populaire du Bénin en date des 26 décembre 1986 et  
6 Janvier 1987,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 7 janvier 1987,

D E C R E T E :

Article 1er. - Les personnes dont les noms suivent sont nommés dans  
les fonctions ci-après, au Ministère des Enseignements Maternel et  
de Base :

- Directeur Provincial des Enseignements : Camarade Olivier Akpovi  
du Mono GBAGUIDI

- Directeur Provincial des : Camarade Théophile M. ADJANOHOUN  
Enseignements du Zou

.../...

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 26 Janvier 1987

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Enseignements  
Maternel et de Base

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie

Philippe AKPO

Didier DASSI

Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 MEMB-  
MFE 8 Autres Ministères 13 CEAP 6 IGE 3 SPD-GCONB 2 DCCT 1 DB-DSDV-  
DTCP-DCF-DI 10 DPE-DLC-INSAE-BCP 8 BN-DAN 2 Intéressés 2 JORPB 1.-